



Mastère Matériaux, Sols et Structures (MSS)

Critères de Sélection

Admissibilité

- 1) Les candidats détenteurs d'un Diplôme National d'Ingénieur (ou diplôme équivalent) en Génie Civil (ou spécialité voisine) sont admissibles s'ils n'ont pas eu de redoublement durant leur formation d'ingénieur (2^{ème} cycle).
- 2) Les candidats inscrits en 3^{ème} année Génie Civil de l'ENIT sont admissibles s'ils remplissent les conditions suivantes :
 - Pas de redoublement à l'ENIT,
 - Réussite en 1^{ère} et 2^{ème} année de l'ENIT dès la session principale d'examens,
 - La moyenne des moyennes de 1^{ère} et 2^{ème} année ENIT est supérieure ou égale à 12.
- 3) Les candidats détenteurs d'une Maîtrise en Génie Civil sont admissibles s'ils remplissent les 2 conditions suivantes :
 - Pas de redoublement durant leur formation de 2^{ème} cycle.
 - Obtention d'une mention assez bien (ou équivalent) durant leur dernière (ou avant dernière) année d'étude (4^{ème} ou 3^{ème} année).

Admission

L'admission est proposée (exclusivement aux candidats admissibles) en tenant compte des capacités d'accueil du mastère, en s'assurant du niveau scientifique du candidat et de sa disponibilité (présence obligatoire aux enseignements et contrôle continu des connaissances) et en respectant, si nécessaire, les priorités suivantes :

- 1) Les candidats ayant choisi le mastère MSS en premier lieu sont prioritaires.
- 2) L'ordre de priorité dans les diplômes est le suivant : Elève en 3^{ème} année GC à l'ENIT, Diplôme National d'Ingénieur en Génie Civil (ou diplôme équivalent), et Maîtrise en Génie Civil.

Capacité d'accueil : 30 places